



# TRANSPARENCE

BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR LA TRANSPARENCE  
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES ET L'ANALYSE BUDGETAIRE - N° 08- DECEMBRE 2008

ANNE LAUVERGEON, PRÉSIDENTE DU DIRECTOIRE DU GROUPE NUCLÉAIRE AREVA

«Quitter le Niger  
serait pour nous,  
mais surtout  
pour ce pays,  
une vraie  
catastrophe»



EDITORIAL

## La machine repart !

La machine se remet en route après une longue période d'arrêt qui a fait même planer le doute quant à la volonté réelle du gouvernement de mettre en œuvre l'Initiative sur la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) à laquelle le Niger a volontairement adhéré depuis 2005.

La machine se remet enfin en route avec notamment l'élaboration du Plan d'actions prioritaires ITIE Niger dont la mise en œuvre permettra de placer le Niger dans la classe des pays conformes. Il était temps ! Dans ce nouveau contexte de valorisation de

nos ressources naturelles, à travers notamment la diversification des partenaires qui met fin au monopole détenu par le groupe nucléaire français AREVA, il faut que la transparence prévale pour permettre à chaque nigérien de jouir des retombées de l'industrie extractive. Ce souci de transparence est d'autant plus impératif que l'uranium et le charbon ne sont plus les seules ressources exploitées industriellement au Niger. Depuis 2004, l'or est inscrit sur la liste des minerais exportés par notre pays et, l'on a assisté à un «octroi massif» de permis de recherches pour toutes les ressources dont regorge le sous sol qui dénote de la volonté clairement affichée des autorités politiques de ren-

tabiliser au maximum le secteur.

Après l'or, c'est le pétrole qui est aujourd'hui annoncé au niveau du bloc d'Agadem octroyé aux Chinois dans le cadre d'un contrat de partage de production entre la CNPC (la compagnie chinoise exploitante) et le Niger.

La pose de la première pierre de la raffinerie servant à traiter ce pétrole, dans la région de Zinder, laisse penser que dans les toutes prochaines années, le nom du Niger sera inscrit parmi les pays producteurs de l'or noir. Devant autant de promesses d'une aube nouvelle pour le Niger, l'existence d'un mécanisme permettant de garantir la transparence dans



la gestion des ressources financières générées par l'industrie extractive est plus que nécessaire. Il le faut pour éviter que les ressources ne soient une cause de malédiction pour le pays au lieu d'apporter le bonheur. Comme au Libéria ou en République démocratique du Congo. Dans tous les cas, la société civile active dans l'industrie extractive veille au grain !

Ali Idrissa

RELANCE DU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE

# Le plan d'actions prioritaires 2008-2010 enfin établi

Quelque 400 millions de francs sont à mobiliser pour permettre au Comité ITIE mis en place par les autorités politiques de hisser le Niger au rang des pays conformes. C'est ce qui ressort du plan d'actions prioritaires établi par le comité et qui a été rendu public récemment au cours d'une cérémonie officielle, à Niamey. Nous vous livrons ici le discours du directeur de cabinet du Premier ministre, Ousmane Mahaman, qui a présidé la cérémonie de présentation des grandes lignes de ce plan aux partenaires techniques.

« Excellences mesdames et messieurs les ambassadeurs, mesdames et messieurs les représentants des organisations internationales, mesdames et messieurs les représentants des coopérations bilatérales, messieurs les secrétaires généraux des ministères, mesdames et messieurs,

Mesdames et messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, au nom de SEM Seini Oumarou, Premier Ministre, Chef de Gouvernement, vous remercier d'avoir bien voulu répondre promptement à cette réunion pour échanger avec vous les grandes orientations du Plan d'Actions Prioritaires de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Niger. Mes remerciements vont également à la Banque Mondiale qui nous appuyés dans la finalisation de ce plan d'actions.

Mesdames et Messieurs,

Le 2 juin 2008, le Conseil des Ministres, sous la présidence de S.E.M Mamadou Tandja, président de la République, Chef de l'Etat, adoptait le décret portant approbation et publication au journal officiel de la République d Niger du contrat de partage de production entre la République du Niger et la société chinoise CNODC relatif au bloc d'Agadem. Ce premier contrat dans le domaine pétrolier vient d'ouvrir une nouvelle ère pour le Niger. Du pays monoproduit de ressources minières, pétrolières et gazières, le Niger a franchi le pas de la diversification avec la production de l'or industriel en 2004 et appartiendra, dans quelques

mois, au cercle restreint des pays producteurs de pétrole et se hisser au 3<sup>ème</sup> rang des pays producteurs d'uranium avec la mine d'Imouraren dont les discussions relatives au cadre conventionnel sont en cours.

Ainsi, les recettes budgétaires qui sont d'environ 8 milliards de F CFA vont progresser pour atteindre près de 35 milliards de F CFA à l'horizon 2011, 2012, uniquement sur le secteur minier. La contribution du pétrole accroîtra significativement ces recettes.

C'est une fierté pour le Niger et surtout pour nos plus hautes autorités, S.E.M Mamadou Tandja, Chef de l'Etat, Président de la République et S.E.M Seini Oumarou, Premier ministre, Chef de Gouvernement, pour avoir intensément fait le choix de placer le secteur des mines, pétrole et gaz en centre de leur préoccupation pour sortir le Niger des ornières du sous développement.

Cette importance accordée au secteur de ces ressources naturelles va s'accompagner de toutes les garanties pour être une véritable source de croissance économique et contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable.

Mais nous savons tous que le sujet est vaste et débattre des ressources minières nous conduirait à rentrer dans les enchevêtrements de la géopolitique de ces ressources. Ce qui n'est pas le sujet actuel de nos propos.

Ces garanties, disais-je, sont de plusieurs ordres. Et

je ne citerai que quelques uns : l'Etat de droit, la discipline des finances publiques, le dialogue social, l'équilibre entre les secteurs publics et privés, le haut niveau de compétence du Gouvernement.

Vous remarquerez, Mesdames et Messieurs, que le Niger s'est approprié, ici, la plupart des ingrédients de la Gouvernance d'où il peut tirer les résultantes pour conduire ses actions de développement. Et une de ses composantes clé est la transparence dont les principes reposent sur l'imputabilité et la diminution des risques de dilapidation et de corruption, le renforcement du débat démocratique, l'amélioration de la gestion macroéconomique et une utilisation optimale des ressources pour le développement.

Cette transparence se retrouve à tous les niveaux et dans tous les domaines de la vie socio-économique du pays. C'est ainsi que le secteur des industries extractives est rentré de plein pied dans cette gouvernance des ressources minières, pétrolières et gazières.

Lancée en 2002, l'initiative pour la Transparence des industries extractives ITIE, comme la plupart d'entre vous le savent, vise à promouvoir une meilleure gouvernance dans les pays riches en ressources minières, pétrolières et gazières par le contrôle et la publication des paiements faits par les entreprises extractrices au pays et les revenus perçus par le pays. Elle se veut une véritable plateforme d'échanges, de dialogue entre toutes les parties impliquées dans la gestion directe et indirecte des ressources minières, pétrolières et gazières et parmi lesquelles viennent les services de l'administration, les entreprises extractives et la société civile. Le Niger en y adhérant veut donner une fois de plus un signal fort

dans sa poursuite des efforts de transparence et de bonne gouvernance. Malgré la volatilité des cours des matières premières, mais avec un potentiel immensément riche, le Niger peut raisonnablement s'attendre à un accroissement de ses recettes issues des industries extractives. Et cette initiative qui vient en accompagnement d'autres pourra contribuer à leur meilleure utilisation dans l'intérêt bien compris de tous les nigériens.

Mesdames et messieurs,

Je ne vais pas m'appesantir sur cette initiative qui touche un secteur aussi complexe que celui des industries extractives et qui aujourd'hui, fait parler d'elle tant sur le plan national, régional que mondial. Certains d'entre vous ou les institutions que vous représentez sont bien informés sur cette initiative. Cependant les membres du Comité national de concertation de l'ITIE Niger, le secrétariat permanent de l'ITIE Niger sont et seront à mêmes de mieux vous en parler dans ces prochains jours.

En effet, la rencontre de ce matin, Mesdames et Messieurs, a pour objet de vous présenter le plan d'Actions prioritaires 2008-2010 de l'ITIE Niger. Ce plan d'actions a été adopté par le comité national de concertation en sa réunion du 21 novembre 2008 et constitue la feuille de route pour la mise en œuvre de cette initiative. L'objectif de ce plan est de contribuer à mettre en place un système efficient et transparent de gestion de nos ressources minières, pétrolières et plus tard gazières. Il vise également à permettre au Niger, à l'instar de tous les pays « Candidats » à l'ITIE de passer courant 2010 au statut de pays « Conforme » ITIE. Cela passera par un processus de validation des pays.

(Suite page 12)

## FACE À L'OPÉRATION TAZARTCHÉ

## Un front pour la sauvegarde des acquis démocratiques

Rappelant que le 6 novembre 2008, la Coordination Nationale du CROISADE :

- faisait remarquer qu'une campagne de plus en plus pressante en faveur d'une modification de la Constitution notamment en son article 36 alinéa 1er disposant que : « Le président de la République est élu au suffrage universel, libre, direct, égal et secret. Il est rééligible une seule fois » et que ladite campagne tendait à pousser le Président de la République à compromettre le principe d'alternance propre à tout système démocratique crédible mais aussi et surtout à violer son serment coranique, celui :

- \* de respecter et faire respecter la constitution que le peuple s'est librement donné ;

- \* de remplir loyalement les hautes fonctions dont il est investi ;

- \* de ne jamais trahir, ni trahir les aspirations du peuple ;

- \* de respecter et défendre la forme républicaine de l'Etat ;

- \* de préserver l'intégrité du territoire et l'unité de la nation ;

- \* de respecter et défendre les droits et libertés des citoyens ;

- \* de ne prendre ni cautionner aucune mesure avilissante pour la dignité humaine ;

- \* de veiller à la neutralité de l'administration et à l'observation des principes d'équité et de continuité ;

- \* de travailler sans relâche au bonheur du peuple ;

- \* de ne ménager aucun effort pour la réalisation de l'Unité Africaine ;

- \* de se conduire partout en fidèle et loyal serviteur du Peuple ;

En cas de parjure, de subir les rigueurs de la loi.



La table de séance à l'occasion de la déclaration

- appelait le Président de la République à rester fidèle à ses engagements et à donner à la postérité l'image d'un homme de parole et donner des chances de réalisation fructueuse et pacifique aux grands projets qu'il a eu l'honneur de lancer dans l'intérêt exclusif du Niger ;

- disait que ce qui restait au Président de la République pour rentrer dans l'histoire comme un grand homme d'Etat était pour lui de régler rapidement la question du conflit du Nord Niger et d'organiser conformément aux règles de l'art des élections locales, législatives et présidentielles, pacifiques, libres et transparentes ;

- considérant qu'aujourd'hui, tous les Gouverneurs ont impunément orchestré l'organisation de manifestations de soutien à une opération Tazartché pour le moins anti-constitutionnelle ;

- pire, la situation se précise grave et préoccupante avec la convocation du Conseil National de Dialogue Politique (CNDP) sur la question de changement de Constitution ;

- eu égard à la nécessité de consolider les acquis démocratiques ;

- considérant l'urgente nécessité de mettre fin à la dérive monarchiste et

- de personnalisation du pouvoir suscité et entretenu par les tenants de l'opération Tazartché ;

- considérant que notre liberté et notre sécurité individuelle et collective résident dans la prévisibilité du régime politique et que tout saut dans l'inconnu peut s'avérer cauchemardesque ;

- considérant le communiqué de presse N°141 en date 19 novembre de la CDTN appelant à l'unité de la société civile en vue de la protection de la constitution que le peuple s'est librement donné ;

- considérant que notre ferme volonté et notre indéfectible détermination à défendre sans faiblesse l'Etat républicain et démocratique.

La Coordination Nationale du CROISADE :

1. dénonce les entreprises malaisées des instigateurs, auteurs, coauteurs et

- Complices de l'opération Tazartché, une mise en scène pour le moins grotesque, idiote, stupide et débile qui ne visent que l'assouvissement de desirs inavouables ;

2. dénonce cette opération

comme étant un précédent dangereux pour notre jeune et fragile démocratie et son caractère périlleux pour la stabilité sociale et politique du Niger si chèrement conquise ;

3. condamne le silence aussi complice que coupable du Chef de l'Etat et de la classe politique dans sa quasi-totalité ;

4. considère qu'une prolongation de tout mandat politique au delà du 31 décembre 2009 par toute forme de subterfuge politico-juridique constitue un coup d'Etat constitutionnel ;

5. estime que les gouverneurs et autres responsables de l'Etat ayant inspiré ou accueilli les manifestations de soutien à la violation de la constitution sont coupables de violation de l'obligation de neutralité de l'administration et d'incitation au parjure, exige par conséquent leur mise en accusation devant les cours et tribunaux compétents ;

6. appelle les organisations de la société civile et les citoyens acquis aux principes républicains, démocratiques, de paix, de justice et de liberté à la constitution d'un large Front Uni pour la Sauvegarde des Acquis Démocratiques ;

7. en tout état de cause, la Coordination Nationale du CROISADE appelle à une mobilisation générale de toutes les forces vives de la Nation afin de faire échec à toutes les manipulations des lois et règlements de la République à des fins de prolongation de mandat politique qui a d'ores et déjà concerné les conseillers municipaux et du CESOC.

Pour La Coordination Nationale  
Le président  
Marou AMADOU

## TRANSPARENCE SUR LE CONTRAT PÉTROLIER NIGÉRO-CHINOIS L'Assemblée nationale rassure la Société civile

Le mercredi 19 novembre 2008 fera partie dans les annales de l'histoire du parlement nigérien comme une de ces rares journées où la représentation nationale de manière spontanée s'ouvre à la Nation à travers ses structures organisées pour l'informer et l'écouter sur des questions d'intérêt national.

En effet ce jour, sur invitation de l'Honorable Sanoussi T. Jackou, président du Réseau des parlementaires nigériens pour l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), les représentants de la société civile nigérienne et ceux des partis politiques se sont retrouvés aux côtés des députés nationaux et dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale à l'occasion

d'une journée d'information parlementaire dont le Président de l'institution dira qu'elle a largement dépassé ses objectifs. En effet, ladite journée prévue pour informer les élus de la Nation et les invités sur des questions clés telles, «Les avantages et inconvénients du système commercial multilatéral et les échecs des négociations de juillet 2008 ; le commerce mondial et les mécanismes des bourses de valeurs ; la crise financière dans le monde ; la question pétrolière dans le monde, en Afrique et au Niger : recherche, exploration, exploitation, production, consommation et commercialisation ». A ce choix pertinent de thèmes s'était ajouté un choix tout aussi rigoureux des intervenants dont la clarté et la pro-

fondeur des exposés furent époustouflantes. Les participants à cette journée en étaient tout simplement satisfaits. Au demeurant, et comme il fallait s'y attendre c'est surtout la question relative au pétrole qui a le plus suscité d'intérêt au niveau de l'assistance, plus particulièrement les enjeux liés à l'exclusion des cadres et techniciens nigériens dans les discussions en amont et en aval de la signature du contrat de partage de production, la transparence des termes du contrat qui restent à ce jour mystérieux, les impacts environnementaux et sociaux de l'exploitation, la rémunération et la sécurité des travailleurs nigériens sur le site pétrolier, la gestion de la manne pétrolière, le tout surplombé

par l'urgence de la mise en place d'une Commission d'enquête parlementaire exprimée par le ROTAB-PWYP. Par rapport à toutes ces préoccupations reconnues justes et légitimes Son excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale et l'Honorable député national Monsieur Sanoussi T. Jackou ont rassuré l'assistance que tout est en bonne voie pour que lumière totale se fasse autour du contrat et des autres questions subsidiaires. En effet l'information nous a été donnée qu'après l'interpellation du Ministre des mines et de l'énergie, et l'accès assez récent de la Commission économique et du plan au document du contrat, le tout n'est désormais qu'une question de procédure et donc de temps. S'ils tiennent effectivement à leurs promesses.

Marou AMADOU

Président du CROISADE

ANNE LAUVERGEON, PRÉSIDENTE DU DIRECTOIRE DU GROUPE NUCLÉAIRE AREVA

## « Quitter le Niger serait pour nous, mais surtout pour ce pays, une vraie catastrophe »

A l'occasion de la sortie de son livre *La troisième révolution énergétique* paru chez Plon, Anne Lauvergeon est l'invitée de Jean-Marie Coat. La Présidente du Directoire du groupe nucléaire français Areva part d'un constat : en 2050 la Terre comptera 2 à 3 milliards d'habitants de plus qu'aujourd'hui. Les besoins de développement de la population mondiale et le réchauffement climatique nous impose d'abandonner peu à peu le charbon et pétrole, principaux responsables des émissions de CO2.

Pour Anne Lauvergeon, l'énergie nucléaire, sans pour autant exclure les énergies renouvelables, peut apporter une réponse aux prochains défis de planète. Dans cette interview, comme dans son livre, elle répond aux critiques des opposants au nucléaire (avenir des déchets, prolifération, accidents de type Tchernobyl...).

La Présidente du Directoire d'Areva évoque également l'avenir du nucléaire civil aux Etats-Unis après l'élection présidentielle, les contrats en Chine, en Inde, en Afrique du Sud, les mines d'uranium au Niger, le parc nucléaire dans les pays d'Europe de l'Est ou encore les retards dans la construction des réacteurs de 3ème génération EPR. Anne Lauvergeon revient également sur son parcours personnel et les raisons qui l'ont conduite à la direction de ce géant mondial de l'industrie nucléaire.

« La troisième révolution énergétique ». C'est le titre du livre que vous cosignez aux Editions Plon, un livre qui rappelle l'urgence pour la planète et ses habitants de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens dont nous disposons pour y parvenir. Le nucléaire figure bien sûr au premier rang des solutions que vous préconisez mais vous n'oubliez pas pour autant les énergies renouvelables. Mais tout d'abord, une question directement liée à l'actualité, comment est-ce que le groupe AREVA traverse actuellement la crise financière et économique ?

**Anne Lauvergeon :** Beaucoup mieux que beaucoup de groupes, nous sommes sur un secteur d'énergie qui est un secteur très résistant par rapport à cette crise en même temps personne ne pourrait dire qu'elle traverse cette crise sans impacts. Nous sommes aujourd'hui effectivement dans la chaîne des sous traitants et un certain nombre d'entre eux, qui ont besoin de se développer pour nous suivre un peu partout dans le monde, ont du mal. Nous sommes en train de réflé-

chir à ce qui pourrait être un fonds (...) pour pouvoir les aider à se développer.

Sur les activités d'AREVA, les pays émergents comptent aujourd'hui de plus en plus parmi vos grands clients, ils sont eux aussi touchés par la crise.

Alors, je dirai que les pays en développement vont être impactés de façon assez variable par cette crise. Il y a ceux qui effectivement ont les moyens financiers –je pense par exemple à la Chine ou à l'Inde- qui vont effectivement pouvoir, et ils le font, développer des programmes de soutien à la croissance à partir de nos investissements dans les infrastructures en énergie, donc ça veut dire beaucoup plus de travail pour nous. Et puis des pays, qui eux, n'ont pas la capacité, n'ont pas la marge de manœuvre, pour pouvoir investir plus pour soutenir la croissance, et qui vont se retrouver effectivement dans une situation très difficile. Donc je pense que cette crise, comme toutes les crises d'ailleurs, va forcément frapper beaucoup plus fort les plus fragiles que ce soient les individus ou



Anne Lauvergeon

que ce soient les pays.

Pour revenir plus directement à votre livre Anne Lauvergeon, vous annoncez l'avènement de la troisième révolution énergétique ; la première du 18<sup>e</sup> siècle a été marquée par le passage du bois au charbon, la deuxième par le pétrole et l'électricité, la troisième révolution énergétique sera celle du nucléaire ou celle surtout de la prise de conscience que rien ne sera plus jamais comme avant ou peut-être les deux à la fois ?

Les deux à la fois, pas le nucléaire spécifiquement, les énergies sans CO2. Je pense aujourd'hui qu'on est face à une équation très simple : on va être 2,5 milliards à 3 milliards d'individus de plus sur cette planète ; il y a pratiquement 2 milliards d'individus dès aujourd'hui qui n'ont pas accès à l'électricité, qui ont donc une espérance de vie

inférieure à 35 ans, c'est un sujet d'urgence. Comment trouver plus d'énergie ?

Et la situation est d'autant plus préoccupante dans les pays en développement ?

Bien évidemment, c'est principalement d'ailleurs le problème des pays en développement. Alors comment trouver plus d'énergie en faisant beaucoup moins de CO2 surtout ? Parce que là aussi le changement climatique est une statistique scientifique, ce n'est plus une hypothèse. Et donc comment faire beaucoup plus d'énergie avec beaucoup moins de CO2, c'est la problématique devant laquelle on est. Les recettes sur les marchés ces deux derniers siècles qui étaient d'utiliser de plus en plus de fossiles comme combustibles, on montré leurs limites, on n'est pas capable de fournir suffisamment de pétrole, suffisamment de gaz,

suffisamment de charbon pour régler ce problème d'augmentation de la consommation. Donc il va falloir faire différemment, et plutôt on fera différemment plus la planète s'en tirera.

**Et la solution providentielle, c'est le nucléaire ?**

Non ! On dit qu'il n'y a pas de solution providentielle, il n'y a pas de solution miracle.

**Les énergies renouvelables, l'éolien, le solaire...**

Il y a d'abord les économies d'énergie, parce que l'énergie la plus propre, celle qui coûte le moins cher, c'est celle qu'on ne dépense pas. Aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Et puis, il y a évidemment les énergies qui ne font pas de CO<sub>2</sub>, alors elles n'ont pas été inventées pour ne pas faire du CO<sub>2</sub>, mais elles n'en font pas, c'est le nucléaire. Il y a quelque chose qui me paraît très important à dire et à redire, c'est que les 100 pays les moins avancés de la planète ne sont pas concernés par les inscriptions au CO<sub>2</sub>, c'est-à-dire qu'eux-mêmes émettent très peu de CO<sub>2</sub> aujourd'hui, ce n'est que 1% du CO<sub>2</sub> mondial. La problématique du CO<sub>2</sub>, c'est les pays de l'OCDE, les pays dits avancés, et puis les 5 grands pays en développement, les autres devraient faire ce qu'ils veulent et ce qu'ils peuvent.

Donc dans ce livre on essaie de dire : « arrêtons de donner le sentiment que tous les pays vont être obligés de rentrer dans des disciplines sans CO<sub>2</sub> » alors même que le problème de leur développement est le premier problème qu'ils ont.

**Que représente le nucléaire aujourd'hui dans la consommation mondiale d'énergie ?**

Il représente 15% aujourd'hui de l'électricité produites dans le monde.

**On entend aussi parler du chiffre de 2% seulement ?**

Là, j'ai parlé de l'électricité, quand vous parlez de l'énergie en général, le nucléaire ne fait pas rouler les voitures, le nucléaire n'est dédié qu'à l'électricité.

**Combien de centrales existe-t-il aujourd'hui dans le monde Anne Lauvergeon ?**

440 dont 58 en France et une 59<sup>e</sup> en cours de construction.

**Combien faut-il de centrales nucléaires dans le monde pour répondre aux besoins énergétiques de la planète ?**

Enormément alors ! Je vais faire un petit calcul : on prend les 25 pays de l'OCDE -les pays entre guillemets les plus riches- vous prenez les 5 grands pays, il leur faut pour chacun 4 réacteurs EPR de troisième génération, ce n'est pas énorme. Et bien vous arrivez aux objectifs O du protocole de Kyoto en terme de réduction du CO<sub>2</sub>. Donc vous voyez que finalement avec pas énormément d'investissements, vous arrivez à des résultats intéressants.

**Mais ça ne suffirait pas à couvrir la consommation mondiale d'énergie ; ça participerait largement mais ce ne serait pas une solution. Les énergies renouvelables seraient les bienvenues ?**

Mais on en revient toujours à l'idée qu'il n'y a pas la solution. Alors c'est très amusant parce que le discours sur l'énergie a été très longtemps idéologique, et donc il devait y avoir la solution miracle : chacun disait mon énergie est la solution. Il n'y a pas une solution, il y a un panel de solutions et en plus chaque pays, chaque situation, nécessite un équilibre différent. Par contre, ce qui est clair, et nous le disons très clairement dans ce livre avec Michel, nous pensons que le nucléaire n'est pas fait pour tout le monde, mais en même temps le nucléaire est fait pour beaucoup plus de pays qu'aujourd'hui.

**De nombreuses questions restent posées sur le nucléaire et ses risques. La première critique, c'est celle des déchets nucléaires dont on n'a toujours pas trouvé de solution à long terme.**

Ce n'est pas vrai, on recycle aujourd'hui 96% de ces déchets nucléaires de manière industrielle tous les jours, donc le nucléaire n'est pas une énergie renouvelable, c'est une énergie recyclable, et pour les 4% restants, la solution c'est le stockage dans des puits profonds.

**Et on les laisse aux générations futures ?**

Je rappelle que la terre

est une boule radio active, c'est pour ça d'ailleurs qu'il fait bon vivre sur la surface de la planète, sinon on aura très froid. Donc le fait d'enfouir la radioactivité n'est pas un problème.

**Il y a également, Anne Lauvergeon, la question de la sûreté nucléaire, personne n'a oublié l'accident de Tchernobyl le 28 avril 1986, vous non plus ! D'ailleurs, vous évoquez une catastrophe soviétique comme si ce type de catastrophe ne pouvait se produire que dans l'ex-URSS. C'est un peu réducteur ?**

Techniquement, c'est vrai et c'est aussi une catastrophe soviétique dans le sens où finalement c'est trois personnes qui arrivent de Moscou, qui commencent à jouer avec la centrale et aucun opérateur de cette centrale ne dit rien. Pourquoi ? Parce qu'ils viennent de Moscou et donc ils ont le pouvoir ! Il semblerait qu'ils soient arrivés fort éméchés et qu'ils n'aient pas stoppés leur consommation pendant les différentes manipulations qu'ils ont faites. Une centrale qui était intrinsèquement beaucoup moins sûre que nos designs à nous occidentaux et le pire est arrivé. Mais il est arrivé quelque chose dans un fonctionnement qui n'avait rien à voir avec un fonctionnement normal.

**Aux Etats-Unis aussi, il était arrivé aussi quelques années auparavant un accident similaire. Ces critiques valent aussi pour les Etats-Unis ? ( Ndlr : le nom de la ville était inaudible d'où son omission involontaire).**

C'est un accident qui est resté confiné dans la centrale, il n'y a pas de fuite à l'extérieur et c'est une centrale qui fonctionne aujourd'hui. Donc, c'est vrai que ça a été très profondément ressenti et c'est normal, ce sont des accidents graves. Je crois qu'aujourd'hui la tolérance de nos sociétés aux accidents est extrêmement faible, et ce n'est pas spécifique au nucléaire. La spécificité du nucléaire, c'est d'avoir intégré dans la conception même des installations toutes sortes de risques d'accidents. La génération que nous lançons aujourd'hui est une génération où quoiqu'il arrive à l'intérieur de la centrale, il n'y aura ni fuite dans l'air, ni fuite dans le sol. Nous avons intégré comme prin-

cipe de base le fait que tout accident devait se trouver contenu dans la centrale.

**On a eu beaucoup d'incidents dans les centrales françaises ces derniers temps, mais incidents mineurs mais des incidents quand même ?**

Alors ça c'est d'ailleurs un des vrais challenges que nous avons, c'est-à-dire quoi qu'il arrive, on dit tout ! On dit tout, c'est aussi très spécifique à l'industrie nucléaire, ça n'existe pas dans les autres industries ; dès qu'il y a une anomalie dans le fonctionnement, nous le déclarons à l'extérieur et aux autorités. C'est vrai que si quelque part certains veulent l'utiliser, c'est une bonne nouvelle pour critiquer, mais ça ne changera pas notre attitude, dès qu'il y a un petit incident quelque part, on le déclare.

**N'y a-t-il pas, Anne Lauvergeon, des risques de prolifération nucléaire, la France en particulier multiplie ses offres de centrales ou de coopération dans ce domaine depuis deux ans y compris à des pays ou des régions réputés assez sensibles comme la Libye, les Emirats Arabe Unis ou encore la Jordanie, ce ne sont pas les seuls. Est-ce qu'on ne joue pas avec le feu, est-ce que la sécurité collective n'est pas sacrifiée sur l'autel des intérêts commerciaux ?**

Vous reprenez finalement la liste des sujets qui fâchent, des inquiétudes. Alors sur le nucléaire civil, il y a toujours cette ambiguïté avec le nucléaire militaire, avec l'idée qu'il y a une passerelle, est-ce qu'on ne va pas utiliser la centrale nucléaire à des fins militaires ? C'est d'autant plus valide que historiquement il y a eu beaucoup de passerelles. Il n'y en a plus ! Il n'y en a plus parce que nous pouvons aujourd'hui vendre effectivement la possibilité pour un pays de faire de l'électricité à base d'une centrale nucléaire sans lui fournir les moyens de faire du nucléaire. Et avec des contrôles des Nations Unies qui font qu'effectivement il n'y a pas de risque. D'ailleurs, c'est qui est intéressant, c'est de voir que les grands Etats proliférateurs n'ont pas de nucléaire civil. La Corée du Nord, le Pakistan, l'Iran ne produisent pas un kilowatt heure de nucléaire civil.

**N'y a-t-il pas de deux poids deux mesures selon**

ANNE LAUVERGEON, PRÉSIDENTE DU DIRECTOIRE DU GROUPE NUCLÉAIRE AREVA

## «Quitter le Niger serait pour nous, mais surtout pour ce pays, une vraie catastrophe»

les pays auxquels on vend du nucléaire, qu'ils soient plutôt amis, plutôt alliés des Etats-Unis, des puissances occidentales, et les autres telle que l'Iran ?

Je pense que la France, quand elle raisonne sur ce sujet, a bien sûr en tête son relationnel mondial. En ce qui nous concerne, point nécessaire qu'il y ait un accord important entre la France et ce pays, mais nous avons en tête les soixante prochaines années. Nous ne vendons le nucléaire qu'à des pays stables et rationnels. On a un comité scientifique et éthique chez AREVA qui se pose des questions avec des gens très indépendants de nous. Est-il raisonnable pour nous de vendre à ce pays une centrale nucléaire ? Et si nous avons le moindre doute, la réponse est non !

**Un nouveau président vient d'être élu aux Etats-Unis, cela ne vous a pas échappé, j'imagine. Pour qui AREVA a voté ? Pour Mc Cain ou Obama ?**

AREVA est une entreprise qui ne fait pas de politique et j'y tiens énormément, c'est-à-dire que toutes les tentations de vouloir impliquer AREVA dans un sujet politique, quel qu'il soit dans un pays où il serait, c'est non ! Nous avons une chartre de valeurs qui nous recommande d'être neutre.

**Est-ce que vous envisagez revoir Obama à relancer le programme nucléaire aux Etats-Unis ?**

D'abord comme beaucoup gens, j'ai suivi le troisième débat entre les deux candidats où ils étaient tous les deux d'accord sur un sujet qui était qu'il fallait investir plus dans les énergies sans CO2. La partie nucléaire civil, je pense c'est aussi un consensus ; c'est un sujet sur lequel étant N° 1 aux Etats-Unis aujourd'hui, nous avons battu nos concurrents (...) sur leur propre terrain, nous pouvons effectivement travailler ardemment sur le sujet.

**Le parc nucléaire dans les pays d'Europe de l'Est soulève des inquiétudes en raison de la fiabilité des**



**centrales et des conditions de sécurité, ce parc est de technologie russe, anciennement soviétique. Est-ce que ce marché est verrouillé par les autorités russes et les grands consortiums comme GazProm ou EnergoProm, ou est ce que vous pensez y jouer à l'avenir un rôle dans ce marché d'Europe de l'Est ?**

D'abord, en ce qui concerne les anciennes centrales russes, elles ont été très fortement améliorées dans beaucoup de pays d'Europe centrale et orientale où elles ont été arrêtées. Donc on est dans une situation de sécurité qui est bien meilleure que celle qui existait il y a 10 ou 15 ans.

Les pays d'Europe centrale et orientale veulent du nouveau nucléaire et ils le veulent en général pour assurer leur indépendance énergétique. Etant très dépendants de GazProm, je ne suis pas sûr qu'ils passeront forcément par des solutions russes.

**Il y va de la sécurité énergétique de l'Europe également, c'est l'argument que vous développez dans votre livre.**

Oui, je crois que l'Europe est aujourd'hui dans une situation un peu étrange puisqu'il n'y a pas de politique énergétique européenne contrairement à tous les grands ensembles mondiaux qui ont une politique énergétique. Alors pour sortir de là, nous on propose : pourquoi on ne fait pas un Sheingen du nucléaire ? C'est-à-dire les pays qui veulent aller de l'avant vont de l'avant dans une politique énergétique

ensemble. Et puis ceux qui ne veulent pas, ils ont le droit de ne pas vouloir, la porte du club étant restée ouverte pour ceux qui voudraient les rejoindre par la suite. Donc, pour l'Europe, je crois qu'il est urgent d'être un peu plus uni et un peu plus efficace.

**On va passer un peu rapidement les différents contrats et projets dans le monde aujourd'hui ; c'est avant tout la Chine, un marché très prometteur...**

La Chine, c'est un marché gigantesque puisque les Chinois ont décidé de faire un peu moins de CO2, ce qui je crois est une très bonne nouvelle pour la planète ; ils ont des besoins énergétiques considérables. Et effectivement, ils investissent dans le nucléaire. Nous allons construire deux EPR là bas pour commencer et puis surtout nous nous sommes mis d'accord sur la construction commune d'une société d'ingénierie, qui va nous permettre de rester très durablement en Chine.

**D'importants projets en Inde également...**

De très importants projets en Inde aussi qui vient de s'ouvrir ; il a le droit maintenant de travailler avec nous. Nous sommes en ce moment N° 1 du réseau électrique en Inde, donc nous sommes très bien dans ce pays et nous allons pouvoir nous développer rapidement.

**Et l'Afrique du Sud ?**

Nous avons construit deux réacteurs en Afrique du Sud qui est un pays qui

a décidé de diversifier et de faire du nucléaire nouvelle génération. Nous sommes dans la dernière ligne droite d'un appel d'offre très important là bas.

**L'Afrique toujours, et plus précisément au Niger. Vous attendez toujours le feu vert des autorités pour exploiter une deuxième mine d'uranium, celle d'Imouraren, ce serait le plus grand gisement en Afrique ?**

C'est le plus grand gisement d'uranium africain ; nous l'avons découvert effectivement et je crois qu'à ce niveau également, nous sommes dans la dernière ligne droite. J'attends avec beaucoup d'intérêt de rencontrer le président Tandja sur le sujet.

**Beaucoup de réactions, de critiques, sur le rôle d'AREVA au Niger : ingérence dans les affaires politiques intérieures, problèmes au niveau des populations et l'environnement...**

Alors sur l'ingérence, ce que je dis tout à l'heure sur les Etats-Unis, c'est valable aussi au Niger : nous ne faisons pas de politique et nous n'avons pas à nous occuper d'affaires politiques ; ce que nous essayons de faire, c'est vraiment le développement durable dans un des pays les plus pauvres du monde, le Niger, mais des gens fiers et qui ont une capacité de s'accrocher, je dirai, qui est tout à fait formidable. Imouraren, c'est une formidable opportunité de développement, puisque ça nous permettrait de créer beaucoup d'emplois, de développer les ressources budgétaires

## EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES AU NIGER

**De l'euphorie au désenchantement ?**

res très significativement du Niger, donc c'est un enjeu considérable. Et c'est vrai que plutôt nous pourrions démarrer ce projet, plutôt nous pourrions apporter aux populations locales un ensemble de parties prenantes un financement supplémentaire. Donc vraiment, nous sommes, nous, sur le starting block et très enthousiastes à démarrer. Et on se rend bien compte que le fait de quitter le Niger – c'est une question qu'on m'a posé dans d'autres lieux – serait pour nous mais surtout pour le Niger une vraie catastrophe.

**Sur un terrain un peu plus personnel, Anne Lauvergeon, vous avez été classée cette année par le magazine « Forte » (Ndlr : l'orthographe n'est pas garantie) à la 8<sup>e</sup> place des femmes les plus puissantes du monde, la troisième en Europe, la première en France. Ça vous fait quoi ?**

Pas grand-chose ! Le classement depuis un certain âge, c'est terminé pour moi !

**Quel a été le moteur de votre réussite ? Vous avez toujours voulu être une top manager !**

Pas du tout ! Ça vous m'auriez demandé à 20 ans, non, non, je n'avais aucune idée de ça ! D'abord je viens d'un milieu familial qui n'est absolument pas branchée sur ces choses là ; j'ai des parents beaucoup plus intellectuels. Franchement c'est l'ascension républicaine. Mon arrière grand père était tailleur, grand mon père était menuisier, mon père est professeur, je me sens d'où je viens, j'ai fait des bonnes études, j'ai diplômes rassurants, c'est une clef mais ça n'ouvre pas toujours les portes. Je ne pense pas que les réussites soient individuelles mais plutôt collectives (...).

**Vous avez refusé un cabinet ministériel proposé par Sarkozy. Est-ce que c'est l'équipe en place qui pas proche de vos convictions personnelles ou est-ce que c'est une hypothèse que vous envisagez pour l'avenir ?**

Mais je me sens très responsable de tout ce que je fais ; je dirige une entité de 72000 personnes, recrutant 1000 personnes par mois, nous développons très vite. C'est une responsabilité très importante et quand vous êtes complètement dédié à ça, vous ne pensez pas à autre chose.

Script réalisé par S. Issa

Pendant que le monde travers une crise financière grave, Anne Lauvergeon, la présidente du directoire du groupe nucléaire français Areva, a annoncé que sa société se porte en bonne santé. Cet optimisme de la responsable du N° 1 du nucléaire français est-il dû aux mines d'uranium du Niger qui pourraient assurer une stabilité financière à son groupe ?

Si Areva se porte bien, comment expliquer que malgré sa réserve en uranium exploitée depuis plus de 40 ans, le Niger soit l'un des derniers pays en termes d'indice de développement humain ?

L'Uranium a-t-il permis au Niger de se développer ? Ni Areva, ni la France encore moins les Nigériens ne peuvent soutenir cette thèse. L'uranium a apparemment plutôt sous-développé le Niger. Les raisons sont multiples mais tiennent essentiellement à l'exploitation mercantilistes de la compagnie qui laisse peu d'opportunités pour les populations locales et les nigériens de manière générale. L'analyse des premiers accords atteste bien cela.

Deux conventions dites de longue durée sous-tendent l'exploitation des mines de la SOMAÏR et de la COMINAK. La Convention de longue durée relative aux conditions d'établissement et de fonctionnement de la Société des mines de l'Air signée le 2 février 1968 entre la République du Niger et la Société des mines de l'Air et la Convention de longue durée relative aux conditions d'établissement et de fonctionnement de la Compagnie minière d'Akouta (COMINAK) signée le 9 juillet 1974 entre la République du Niger et la Compagnie minière d'Akouta. Ces deux conventions ont la même caractéristique :

D'abord elles sont de longue durée, respectivement 20 et 25 ans au départ.

Ensuite, elles lient juridiquement pour une longue durée le Niger à des conditions plus avantageuses pour le partenaire. Les deux conventions ne seraient susceptibles de modification qu'à des conditions encore avantageuses pour le partenaire : « La législation minière applicable au Niger à la date de signature de la présente Convention restera applicable aux

titres miniers accordés ou amodiés à la Société pendant toute la durée de la dite convention. Au cas où des modifications d'ordre législatif ou réglementaire interviendraient ultérieurement concernant le régime des titres miniers, le Niger maintiendra, par dérogation expresse au profit de la société, le bénéfice des textes antérieurs sauf si la société demandait à se prévaloir des nouvelles dispositions plus favorables » Art 13 Titre VI Convention de longue durée SOMAÏR/ Article 13 Titre VI Convention de longue durée COMINAK. Il est curieux et très frappant de constater que cette disposition est mot pour mot la même dans les deux conventions.

Les deux conventions ne comportaient pas de clauses en matière de développement des zones concernées et de protection de l'environnement. Le Titre I de deux Conventions portant sur Les Obligations Générales de la Société, ne comporte que des mesures relatives aux infrastructures scolaires, médicales et aux loisirs du personnel. Aucune disposition n'est prise dans les deux conventions relativement au développement local, aux investissements locaux ou régional, à l'environnement et à la santé des populations et des travailleurs miniers.

On comprend, en lisant de près ces documents, comment elles ont lié l'Etat du Niger à des clauses désavantageuses pendant plus de 30 ans et comment le Niger a été lésé en violation du droit des populations de jouir de leurs ressources conformément au pacte international des Nations Unies relatif aux droits sociaux, économiques et culturels. On comprend aussi comment le Niger, tout en étant 3<sup>ème</sup> producteur mondial du minerai, n'en a jamais profité. On comprend pourquoi enfin, aucune stratégie d'anticipation des conséquences sur l'environnement et la santé des populations n'ait pas été envisagée au départ. C'est pourquoi l'uranium est l'un des sujets qui fâchent le plus au Niger. D'abord les populations des régions minières qui coulent sous la misère et la pauvreté et sur un minerai qui a rapporté en termes de vente près de 2500 milliards de FCFA, sans aucune incidence sur leur niveau de vie et le développement local. La suite, on

la connaît ! Le Niger a signé un contrat qui revisite les prix du kg sans qu'aucun ministre, aucun député, aucun acteur de la société civile, ne soit consulté. Depuis cette renégociation des prix, c'est l'opacité totale sur ce contrat et sa valeur ajoutée.

L'affirmation de la première responsable du groupe doit amener les autorités nigériennes à ne rien céder dans la signature du contrat d'exploitation d'Imouraren (un milliard de dollars pour 5000T/an d'uranium) à savoir les 40% dans le capital de la société, les 15 % de la production au Niger et la construction d'un chemin de fer jusqu'à Dosso (notons que le Niger ne dispose pas encore de voie ferrée) pour évacuer le minerai par le port de Cotonou (Bénin).

**L'arnaque dont a été victime le Niger par rapport à l'uranium est-elle en train de s'opérer avec le pétrole aussi ?**

Cette question mérite d'être formulée quand on apprend qu'un cabinet de consultation a empoché 7 millions de dollars (3.150.000.000 francs CFA) sur le bonus de la convention pétrolière de partage de production signée entre le Niger et la China National Oil and Gas Development and Exploration Corporation (CNODC) par rapport au bloc d'Agadem dans la région de Diffa. L'information a été rapportée par La Lettre du Continent (N°551 du 30 octobre 2008). La même source révèle que la stratégie de construction de raffinerie a déjà été utilisée par les Chinois dans plusieurs pays africains pour décrocher les licences d'exploitation, ce qui naturellement suscite nos inquiétudes quand aux retombées réelles pour le Niger.

Le pétrole nigérien apportera-t-il dans ces conditions le bonheur du peuple ? Aucune étude d'impacts n'a été menée. Les autorités nigériennes, excitées par l'odeur d'argent frais, n'ont pas daigné prendre les précautions d'usage. D

ans les conditions où les choses se passent, il faut assurément redouter que le rêve du pétrole, qui commence à se matérialiser à travers la pose de la première pierre de la raffinerie à Zinder, ne devienne un cauchemar pour les Nigériens.

Ali Idrissa

## POSE DE LA PREMIERE PIERRE DE LA RAFFINERIE DE PETROLE DE ZINDER

# La réaction du BEN/ROTAB

Le Bureau National de Coordination du Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB) Publiez Ce Que Vous Payez Niger, s'est réuni en session ordinaire ce lundi 27 octobre 2008 à l'effet d'examiner le processus de l'exploitation du pétrole nigérien par la société chinoise (CNPC).

Après une analyse approfondie de la situation le BNC du ROTAB fait les constatations suivantes:

1. La mise en valeur et l'exploitation des ressources nationales en vue du développement harmonieux de notre pays est une aspiration fondamentale de l'ensemble des nigériens et nigériennes.

2. La pose de la première pierre de la raffinerie de pétrole à Zinder, ce lundi 27 octobre 2008 est un événement de portée historique pour notre pays.

3. Cependant cet événement laisse en suspens de nombreux problèmes de fond, qui, jusqu'à ce jour n'ont pas trouvé de réponse de la part des autorités de la 5<sup>ème</sup> République. Il s'agit, entre autres :

\* De l'opacité totale qui continue

d'entourer le contrat d'exploitation, en particulier les clauses financières et les engagements pris par chacune des parties;

\* L'expropriation des terres des populations riveraines or la Constitution nigérienne, en son article 21, dispose que toute personne a droit à la propriété.

Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique sous réserve d'une juste et préalable indemnisation ;

\* La non réalisation d'une étude sur les impacts sociaux (éducation, santé, emploi, infrastructures, etc.) et environnementaux (pollution et autres nuisances sur lanappe phréatique, etc.) des régions sites du gisement, en particulier Diffa et Zinder

\* La valeur ajoutée de l'exploitation du gisement sur le budget national et les investissements à venir en faveur du développement global du Niger.

Au regard de tout ce qui précède, et conformément à la constitution et aux engagements internationaux de l'Etat du Niger en matière d'obligations dans le domaine des industries ex-

tractives, le Bureau National de Coordination du ROTAB, tout en saluant cet événement historique pour le Niger :

1. Dénonce et condamne cette opacité qui entoure le contrat d'exploitation du pétrole nigérien par la CNPC ;

2. Demande avec insistance au Gouvernement et au Président de la République d'être transparents en publiant le contrat d'exploitation du bloc d'Agadem, liant l'Etat du Niger et la société chinoise ;

3. Réitère son exigence pour la mise en place d'une Commission d'enquête parlementaire sur la signature de la Convention pétrolière Gouvernement du Niger et la CNPC.

En tout état de cause, le ROTAB Publiez Ce Que Vous Payez Niger, reste engagé résolument dans la lutte pour la transparence dans les industries extractives, afin que les revenus qui en découlent puissent effectivement profiter aux populations nigériennes.

Fait à Niamey, le 27 octobre 2008

Le Coordonnateur national

Ali IDRISSA

## RECHERCHES MINIÈRES

# Octroi de nouveaux permis dans le domaine de l'uranium

Dans le cadre de la diversification des partenaires dans le domaine minier, les permis de recherches sont distribués à tour de bras, comme des petits pains, à des compagnies de diverses nationalités. Même l'uranium qui était pendant longtemps la chasse gardée d'AREVA n'échappe pas à cette règle. Les Chinois sont aujourd'hui sur ce terrain. Aussi bien dans la région d'Agadez que dans celle de Diffa, comme l'atteste cet acte d'un Conseil des ministres.

«Le conseil des ministres a examiné et adopté les Projets de décrets portant approbation et publication au Journal Officiel des Conventions Minières entre la République du Niger et Earthstone Uranium FZE au titre des permis de recherche «Toulouk 2» et «Toulouk 4». Les présents projets de décrets ont pour objet l'approbation et la publication de conventions minières entre la République du Niger et la société EARTHSTONE URANIUM FZE

pour les permis «Toulouk 2» et «Toulouk 4».

La Société EARTHSTONE URANIUM FZE est une filiale d'Earthstone Holding Ltd. Elle a son siège à Fujairah aux Emirats Arabes Unis. Elle intervient entre autres dans les mines et énergie et est présente en Asie et dans certains pays africains. Cette société a introduit le 30 octobre 2008 des demandes de permis de recherche d'uranium sur les périmètres de Toulouk 2 et Toulouk 4.

En cas d'attribution de ces permis, la société Earthstone Uranium FZE s'engage à : investir dans les trois (3) ans suivant la signature des conventions, sur chacun des sites, la somme de 3.400.000 dollars US pour mettre en évidence les cibles et prouver l'existence de gisements d'uranium ; financer le projet de développement de la cuvette de Mamadou, sur une superficie de 10.000 ha dans la Commune de Bosso, région de Diffa, pour un montant de 24 milliards de

francs CFA. L'approbation de ces conventions aura pour autres conséquences les retombées économiques et sociales suivantes :

Les recettes issues de la fiscalité minière applicable en phase de recherches ; la création d'emplois permanents et temporaires ; la contribution au développement des communes de la région concernée; la contribution à la formation des agents de l'administration des mines et de la géolo-

gie ; en cas de transaction portant sur les résultats des recherches ou sur un gisement découvert avant la mise en exploitation : la société s'engage à verser à l'Etat de 10% du montant de la transaction non utilisé pour la recherche sur le périmètre. L'approbation par le gouvernement des deux conventions fournira à la société Earthstone Uranium FZE le cadre contractuel pour démarrer les recherches sur le périmètre de Toulouk 2 et Toulouk 4.»

## HUIS CLOS À PARIS SUR L'URANIUM D'AREVA

Les négociations sensibles sur le projet Imouraren se poursuivent à Paris par l'intermédiaire de «l'opposant» Mahamadou Issoufou. Enquête exclusive. Selon nos informations, Anne Lauvergeon, PDG d'Areva, a déjeuné fi n novembre à Paris avec les ministres nigériens des finances et de l'intérieur -

deux proches du président Mamadou Tandja - en présence de Mahamadou Issoufou, leader du PNDS (Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme) et ancien directeur de la Somair (Société des mines de l'Air). On sait que le président nigérien a mis la barre très haute pour le nouveau projet d'exploitation

## Des chefs d'Etat africains visés à Paris par une nouvelle plainte

Les chasseurs de «biens mal acquis» par les chefs d'Etat africains reviennent à la charge. Un an après la fin d'une enquête de police qui a mis au jour l'impressionnant patrimoine immobilier de plusieurs chefs d'Etat africains en France, une nouvelle plainte a été déposée, mardi 2 décembre, devant le doyen des juges d'instruction de Paris visant les chefs d'Etat du Gabon, du Congo-Brazzaville et de Guinée équatoriale ainsi que leurs entourages pour «recel de détournement de fonds publics».

Les plaignants – l'organisation non gouvernementale Transparency International et un contribuable gabonais – accusent les présidents Omar Bongo, Denis Sassou Nguesso et Teodoro Obiang, d'avoir acquis leur fortune au détriment du budget de leur pays, et donc de leur population.

«Personne ne peut croire, écrivent-ils dans la plainte, que ces biens immobiliers dont la valeur est (...) de l'ordre de plusieurs millions d'euros, ont pu être acquis par le seul fruit de leurs rémunérations».

Ils estiment que la justice française est compétente car, selon eux, le délit de recel, constitué par l'achat d'immeubles et de voitures de luxe, a été commis en France.

Une nouvelle plainte est déposée car la première a été classée sans suite, en

novembre 2007, pour «infraction insuffisamment caractérisée». Si l'enquête policière a dressé l'inventaire de l'opulence des dirigeants de ces pays pauvres, elle n'a pas, faute de mandat dans ce sens, déterminé l'origine des fonds ayant permis ces somptueuses acquisitions concentrées entre les 16<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements de Paris.

C'est précisément pour obtenir la désignation d'un juge d'instruction apte à diligenter une enquête approfondie, qu'une nouvelle plainte, appuyée par les résultats de l'enquête de police, est déposée.

Cette fois, la plainte est assortie d'une «constitution de partie civile» qui emporte, en principe, l'ouverture d'une information et donc la désignation d'un magistrat instructeur. Mais pour en arriver là, la plainte doit être considérée comme «recevable». Elle ne le sera que si le doyen des juges d'instruction reconnaît l'«intérêt à agir» des plaignants. La position du parquet, lié au gouvernement, sera très attendue, s'agissant d'une procédure visant des chefs d'Etat «amis de la France».

Les promoteurs de la première plainte assurent avoir «bétonné» cet aléa juridique en cédant la place à Transparency International (TI), ONG reconnue, dont la vocation est précisément la lutte contre la corruption. «Nous avons décidé de nous

placer plus résolument aux côtés des victimes de la corruption», explique Daniel Lebegue, président de TI-France.

La solide enquête déjà menée ne peut rester sans suite. Mais notre but n'est pas de régler des comptes. Ce que nous visons c'est la restitution aux populations des bien mal acquis.» Le ressortissant gabonais qui signe la plainte aux côtés de TI, allègue du «préjudice» qu'il aurait subi en tant que contribuables, par suite des détournements supposés de fonds publics.

Si l'avenir judiciaire de la procédure reste incertain, l'écho favorable qu'elle a suscité dans les opinions publiques africaines et, a contrario, la fureur qu'elle a déclenchée chez les chefs d'Etat visés, semble traduire un réel retentissement.

Les pressions et les menaces, les visites d'intercesseurs mystérieux et les appels téléphoniques anonymes rapportés par les plaignants tendent à montrer que l'affaire est prise au sérieux. Ainsi, l'avocat William Bourdon, président de l'association de défense des droits de l'homme Sherpa, maître d'œuvre des plaintes, affirme avoir fait l'objet d'une «tentative de corruption privée» en septembre. Un avocat se disant mandaté par les autorités gabonaises est venu lui proposer «une somme d'argent pour Sherpa via la création d'une fondation en Suisse».

D'autre part, Me Bourdon dit aussi avoir reçu la visite d'un personnage énigmatique se présentant comme émissaire du président Bongo et l'informant de menaces pesant sur sa personne. Me Bourdon affirme que le visiteur lui a déclaré que le président gabonais était prêt à vendre un hôtel particulier à Paris au profit d'ONG de son pays, en contrepartie du retrait de la plainte.

«La pression sur nos coplaignants est énorme», assure M. Lebegue, le président de Transparency International-France. Si forte, semble-t-il, que deux contribuables congolais appartenant à une «plate-forme contre la corruption et l'impunité», qui devaient cosigner la plainte y ont renoncé, vendredi 28 novembre, après avoir reçu des menaces explicites contre leurs familles.

Intimidation, mais aussi pressions sur le microcosme associatif de la diaspora : la nouvelle plainte sur les «biens mal acquis» a déclenché de multiples réactions. A Libreville (Gabon), une association baptisée «Touche pas à mon président» s'est constituée cet été pour dénoncer la «cabale» visant M. Bongo.

A Paris aussi, l'affaire est suivie de près. En avril, Nicolas Sarkozy avait fait prévaloir l'amitié d'Omar Bongo, doyen des chefs d'Etat africains influent mais controversé, sur ses déclarations de campagne favorables à un aggiornamento des relations franco-africaines et à la fin des «complaisances» à l'égard de certains régimes africains.

Il avait dépêché au palais présidentiel de Libreville le secrétaire général de l'Elysée, Claude Guéant, afin d'apaiser la colère du président gabonais suscitée par l'enquête sur ses immeubles à Paris et les critiques de Jean-Marie Bockel, alors secrétaire d'Etat à la coopération. Avant d'être écarté de ce poste, M. Bockel avait affirmé que «certains pays ont d'importantes ressources pétrolières mais [leur] population n'en bénéficie pas».

Une assertion qui sonnait comme une approbation officielle de la plainte visant les «biens mal acquis».

## HUIS CLOS À PARIS SUR L'URANIUM D'AREVA

d'Imouraren (un milliard \$ pour 5 000 t/an d'uranium, LC n°49). Il souhaite que l'Etat détienne une participation de 40% dans la société d'exploitation, contre 33% proposés par Areva, et dispose de 13% du yellow cake produit. Les deux parties ne s'entendent pas non plus sur la fiscalité.

Au cours de ce repas, il a également été discuté de l'environnement énergétique du projet (interconnexion régionale, le Niger dépendant trop actuellement du Nigeria) et de l'évacuation du minerai par voie ferrée. D'après nos sources, le projet de construction d'une voie ferrée jusqu'à Dosso, pour évacuer le minerai par le port de Cotonou, aurait été aban-

donné au profit d'un projet ferroviaire entre Ouagadougou (Burkina Faso) et Agadéz, dans lequel le groupe Bolloré serait partie prenante.

Au-delà de sa connaissance du dossier uranifère nigérien, la présence de Mahamadou Issoufou (PNDS) est très politique. Depuis le limogeage et l'emprisonnement de l'ancien premier ministre Hama Amadou, le président Mamadou Tandja s'est rapproché de «l'opposant» du PNDS, qui s'était présenté contre lui à la présidentielle de 2004 (Tandja avait alors obtenu 65,53%, contre 34,47% à Issoufou). Le chef de l'Etat reçoit discrètement tous les mois Issoufou. Après la mise à l'écart

d'Hama Amadou, qui était le président en exercice du MNSD (Mouvement national de la société de développement), le parti du président, c'est l'actuel premier ministre Seyni Oumarou qui a été nommé président «par intérim» du MNSD.

Le président Mamadou Tandja est rentré précipitamment à Niamey le 3 décembre, après une visite privée au Maroc, pour mettre fin aux rumeurs le donnant gravement malade... A l'occasion de la fête de l'indépendance, le 18 décembre, le chef de l'Etat devrait annoncer s'il brigue un troisième mandat en ripolinant la Constitution... Très tendance en Afrique.

La Lettre du Continent  
N° 554 du 11/12/2008

Philippe Bernard

## SÉNÉGAL

# Pourquoi Me Wade a peur de la Cour des Comptes

La remise du rapport annuel de la Cour des Comptes de 2005 et 2006 au Président de la République a constitué une nouvelle phase dans la Grande Offensive Contre les Institutions de la République. En effet, le Président de la République est entré dans une colère noire qui cache très mal la peur bleue que les autorités de l'alternance ont de la Cour des Comptes. Il a même utilisé la tribune de l'installation du Premier Président de la Cour Suprême et du Procureur général près ladite Cour pour rediffuser ses diatribes sur la Cour des Comptes. En vérité, que reproche le Président de la République à la Cour des Comptes ?

Il lui reproche d'avoir outrepassé ses prérogatives et de jouer à être une duplication de l'Inspection générale d'Etat. Par les déclarations d'une telle nature et d'une si basse facture, le Président de la République montre sa totale méconnaissance des attributions d'une cour des comptes. Ceci est confirmé, par ses propos, lorsqu'il déclare que la Cour est issue de la Commission de Vérification des Comptes et de Contrôle des Entreprises publiques (CVCCEP).

Monsieur, le Président, vous faites fatalement erreur. La Cour des Comptes n'est pas issue de la Commission de Vérification. Elle est plutôt, l'émanation de la section des comptes du Conseil d'Etat qui, elle-même, a pris le relais de la 3<sup>ème</sup> section de la Cour suprême créée par l'ordonnance n° 60-17 du 03 septembre 1960. Alors que la CVCCEP mise en place par le décret n° 72-1015 du 26 juin 1972 et découle du régime juridique induit par la loi 72-48 du 12 juin 1972 relative aux établissements publics, aux sociétés d'économie mixte et aux personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique. En 1999, lors de la création de la Cour des Comptes, la CVCCEP a été intégrée dans la Cour avec le statut de chambre.

Suivant ses déclarations, le Président de la République veut confiner la Cour des Comptes dans le jugement des comptes des comptables publics. En disant que la Cour dépasse ses attributions constitutionnelles, le Président de la République étale, sur cette question toute son ignorance et rame gravement à contre-courant de l'histoire et de l'évolution notée dans ce domaine grâce aux apports féconds de la doctrine et de la jurisprudence.

En effet, cette fonction décrite par le Président de la République constitue ce qu'on appelle le contrôle juridictionnel (le jugement des comptes) par opposition au contrôle non juridictionnel qui représente l'activité d'audit de la Cour. Aujourd'hui, partout dans le monde, le contrôle juridictionnel exercé par les cours des comptes est progressivement délaissé au profit de l'audit. En effet, le jugement des comptes, malgré toutes ses nombreuses contraintes et rigidités, ne peut déboucher, en matière de sanction que sur la mise en débet du comptable public, laissant ainsi en rade aussi bien le système, les procédures que les personnels de la phase administrative, notamment les ordonnateurs et les administrateurs des crédits. La mise en débet du comptable public, quant à elle, consiste à faire payer le comptable, de ses deniers

propres, lorsqu'il néglige de recouvrer une recette ou lorsqu'il paye une dépense irrégulière, ce qui est une forme de rétablissement du budget et non une sanction véritable.

Aujourd'hui, la tendance universelle consacre un glissement tendant à supprimer le jugement des comptes et à spécialiser les cours des Comptes dans :

- l'audit des services de l'Etat ;
- l'audit des entreprises publiques ;
- l'évaluation des politiques publiques ;
- le contrôle de performance.

Le Président de la République a déclaré, en outre, au cours de cette audience de remise du rapport public, que la Cour des Comptes marche sur les plates bandes de l'Inspection générale d'Etat (IGE).

Ce que doit savoir Monsieur le Président de la République, c'est que la Cour des Comptes est l'Institution supérieure de Contrôle (ISC) au Sénégal. Elle n'est ni l'égale, ni la concurrente de l'IGE. La proximité géographique et institutionnelle de celle-ci avec le Président de la République peut lui donner des ailes mais elle ne saurait être à la hauteur de la Cour des Comptes. La Cour des Comptes, par son indépendance et son externalité par rapport à l'administration du pouvoir exécutif, dépasse l'IGE dans toutes les perspectives. Que l'on comprenne bien le statut de l'IGE. Elle regorge d'hommes et de femmes talentueux et compétents pouvant effectuer un travail de qualité mais elle demeure une institution administrative de contrôle au service du Président de la République. Et, entre les mains du Président Wade, elle peut constituer son bras armé dans le cadre de ses batailles politiques. Alors qu'il ne saurait en être ainsi en ce qui concerne la Cour des Comptes.

En effet la Cour des Comptes est un démembrement du pouvoir judiciaire. Et, en tant que tel, elle programme son activité et son contrôle en toute indépendance. En effet, concernant son programme et conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi organique n° 99-70 du 17 février 1970 sur la Cour des Comptes, le Président de la Cour « arrête le programme annuel d'activité préalablement délibéré en comité des rapports et programmes. Il le transmet au Président de la République », ceci exclusivement en guise d'information. Le Président de la République n'a aucun avis, même consultatif à donner sur le programme de contrôle de la Cour des Comptes.

Au lieu de raconter des inepties sur la Cour des Comptes et le dépassement de ses attributions, le Président de la République a tout intérêt à statuer sur ses dépassements budgétaires et à relire les textes régissant cette juridiction à moins qu'il n'ait le dessein inavoué parce qu'acceptable de procéder à leur toilettage en vue de la rendre inoffensive. Il devra revisiter notre droit positif pour se rendre compte que toute l'activité de la Cour est strictement conforme aux dispositions constitutionnelles et à celles de la loi organique n° 99-70 du 17 février 1970 sur la Cour des

Comptes.

En effet, suivant les dispositions pertinentes du 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article 92 de la Constitution « la Cour des Comptes juge les comptes des comptables publics. Elle vérifie la régularité des recettes et des dépenses et s'assure du bon emploi des crédits, fonds et valeurs gérés par les services de l'Etat ou par les autres personnes morales de droit public (souligné par nous) ». Ce qui est confirmé, de part en part, par l'article 27 de la loi organique citée ci-dessus. On y trouve :

- 1<sup>er</sup> alinéa : « La Cour des Comptes, par l'intermédiaire de la Commission de Vérification des Comptes et de Contrôle des Entreprises publiques, vérifie les comptes et contrôle la gestion des entreprises du secteur public (souligné par nous) »

- 2<sup>ème</sup> alinéa : « De la même façon, elle peut vérifier les comptes et la gestion de tout organisme dans lequel l'Etat ou les organismes soumis au contrôle de la Cour, détiennent, directement ou indirectement, séparément ou ensemble, une participation au capital social permettant d'exercer un pouvoir prépondérant de décision ou de gestion »

- 3<sup>ème</sup> alinéa : « La Cour contrôle les institutions de sécurité sociale, y compris les organismes de droit privé qui assurent en tout ou en partie la gestion d'un régime de prévoyance ou de retraite légalement obligatoire »

- 5<sup>ème</sup> alinéa : « La Cour peut également exercer un contrôle du compte d'emploi des ressources collectées auprès du public (souligné par nous), dans le cadre de campagnes menées à l'échelon national par tout organisme public ou privé faisant appel à la générosité publique »

- 6<sup>ème</sup> alinéa : « La Cour a la faculté d'exercer un contrôle de la gestion de tout organisme bénéficiant, sous quelque forme que ce soit, du concours financier ou de l'aide économique de l'Etat ou des organismes publics qui relèvent de la Cour (souligné par nous) ».

En dehors de ces pouvoirs, la Cour des Comptes a, même, des attributions spécifiques en matière de discipline financière. C'est ainsi que peuvent être déférés devant la chambre de discipline financière de la Cour des Comptes « tout fonctionnaire, tout militaire, tout magistrat, tout agent de l'Etat, tout membre du cabinet du Président de la République, du Président de l'Assemblée nationale, du Président du Sénat, du Premier Ministre ou d'un ministre (souligné par nous), tout agent d'une collectivité publique ou d'un établissement public, d'une société nationale, d'une société anonyme à participation publique et généralement, de tout organisme bénéficiant du concours financier de la puissance publique, toute personne investie d'un mandat public (souligné par nous) et toute personne ayant exercé de fait lesdites fonctions, à qui il est reproché » des fautes de gestion.

En essayant de confiner l'activité de contrôle de la Cour au jugement des comptes, le Président de la République ignore

## Pourquoi Me Wade a peur de la Cour des Comptes

ou feint d'ignorer que le contrôle non juridictionnel, titre du chapitre VII de la loi organique, englobe « tous les aspects de la gestion (souligné par nous) ». Et, sous cet angle, « la Cour apprécie la réalisation des objectifs assignés, l'adéquation des moyens utilisés, les coûts des biens et services produits, les prix pratiqués et les résultats financiers » (2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 67). Et suivant les dispositions de l'article 71 de la même loi organique « la Cour peut entendre, sur ordonnance de son président, tout fonctionnaire, tout gestionnaire de fonds et de biens publics ainsi que tout membre d'un corps de contrôle ».

Au vu de tout cela, on peut valablement comprendre que la Cour n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière. Elle est, plutôt, très loin d'assumer toutes ses responsabilités et d'exercer la plénitude de ses prérogatives.

Et parmi celles-ci, deux mécanismes échappent au Président Wade et donnent la trouille aux pouvoirs publics :

- l'indépendance de la Cour dans le cadre de l'adoption de son programme annuel de contrôle ;

- l'existence du rapport public annuel qui est un élément majeur de sensibilisation de l'opinion et des bailleurs et un indicateur fiable de la qualité de la gestion publique.

Tout laisse croire que le Président Wade a l'ambition diabolique de « retailler » les attributions de la Cour des Comptes et d'en faire un tribunal des seuls comptables publics, c'est-à-dire une Cour des comptables publics. Le peuple sénégalais et les bailleurs doivent comprendre que la Cour des Comptes est la soupape de sécurité, le verrou de sûreté pour une réelle transparence dans la gestion des finances publiques. Dans ce domaine, c'est le dernier rempart. Ils devront, par conséquent, barrer la route aux tentatives maladroitement et indécentes du Président Wade de l'arrêter en si bon chemin pour l'empêcher de « fouiner » au sommet et ceux qui sont en route vers le sommet. Il est clair que la Cour des Comptes ne joue pas pleinement son rôle aujourd'hui mais le seul fait que sa présence génère une peur bleue dans les rangs des pouvoirs publics montre qu'elle est sur la bonne voie.

Mahmoud AMAR, Juriste

mamar11@hotmail.com

## Dans la presse... Dans la presse...

### L'or brille, mais rapporte peu à l'Etat

Au Niger, une mission de contrôle parlementaire a récemment déposé son rapport à l'Assemblée nationale sur la situation de l'exploitation de l'or dans le pays. Le métal précieux produit dans la région de Tillabéri ne semble rapporter que très peu au pays. 8306 kg d'or ont été exportés depuis 2004 et vendus pour 67,5 milliards de FCFA et toutes les recettes relatives à cette vente se chiffrent à 4,9 milliards de FCFA, a expliqué Mohammed

Bazoum, député du PNDS, principal parti d'opposition au Niger, et membre de la mission de contrôle.

Le rapport de la mission de contrôle Parlementaire appelle à une révision de la convention qui lie le Niger au consortium de sociétés canadiennes Responsables de l'exploitation de l'or dans le pays.

VOANEWS

### AFFAIRE DES 400 MILLIONS DU BLOC AGADEM

## Des responsables du ministère des Mines dans des sales draps

Dans notre dernière livraison, nous avions parlé, en dernière minute, d'une affaire de 350 millions douteux concernant le projet pétrolier Agadem. En vérité, nous n'avions pas vu juste. Il s'agit plutôt de 400 millions de Frs CFA qui seraient versés au Ministère des Mines et de l'Energie (MME) dans son compte « Petroleb ». Le virement a été fait par Drak & Barth un cabinet d'étude de Droit camerounais qui a négocié pour le compte du Niger le contrat de l'exploitation du bloc pétrolier Agadem par la CNPC, une société chinoise. Ce cabinet a « gagné » son contrat, d'un montant de 5 millions d'euros soit plus de trois milliards deux cents milliards (3.200.000.000), sans appel d'offre, de gré à gré. Ce qui viole totalement la loi sur le code des marchés publics.

Même si certaines personnes tentent de minimiser l'affaire, une chose est sûre. Ces 400 millions ne correspondent à aucune recette légale du MME qui proviennent essentiellement des redevances minières. Pourquoi, une société qui a eu un marché avec le MME va lui verser un tel montant alors qu'elle n'est pas demandeur d'un permis ? Il y a quelque chose de louche. Comme dirait quelqu'un, ça sent un peu du retour de l'ascenseur à ceux qui lui ont accordé le marché.

Pour voir clair, nous avions contacté le syndicat des mines, qui a préféré ne rien dire avant les conclusions du « groupe d'enquête » qu'il a mise en place pour éclaircir cette affaire. S'il y a un groupe d'enquête, cela signifie, en n'en point douter,

que les 400 millions constituent vraiment une affaire qui met mal à l'aise et le personnel et les responsables du Ministère des Mines et de l'Energie. Ils sont d'autant plus mal à l'aise lors qu'on sait que plusieurs organisations de la société civile se sont accaparées de l'affaire jusqu'à aller à la BIA pour voir la liste de ceux qui ont émargé pour toucher le « goro » de ce qui convient d'appeler, désormais, « MINISTERE DES MINES GATE ».

Ces organisations parlent des chèques de un à 35 millions qui seraient payés par la BIA sur le compte « Petroleb » au profit de plusieurs personnes internes et externes au MME. En plus même de la société civile, les services publics chargés du traitement des infractions financières et du blanchissement de l'argent sale sont rentrés dans la danse. Ces services ont été alertés par la BIA de ce virement. Comme on le sait, pour lutter contre le blanchissement de l'argent sale et la corruption, les banques sont obligées de signaler tout mouvement d'argent dépassant les 50 millions de Frs CFA. D'ailleurs c'est par ce biais qu'un notaire de la place doit sejourner en prison pour des questions toujours liées aux...mines.

Au de las, du fait que cette affaire met le MME sur les feux de rampe, c'est tout le Niger qui se trouve mal en point. L'ancien Premier ministre Hama Amadou est

en taule à cause de « l'affaire du fonds d'aide à la presse » d'un montant de cent millions. D'ores et déjà, ses partisans les plus chevronnés déclarent ne pas comprendre que leur chef soit incarcéré pour le quart d'une affaire louche alors qu'ils ont toutes les « preuves » qu'il n'a pas « bouffé » l'argent.

Comme un malheur ne vient pas seul, cette affaire des 400 millions intervient pendant que des doutes planent sur le contrat uranifère du bloc Moumaran (toujours à Diffa) sur lequel la compagnie indienne ERSTON s'est engagée, outre ses compétences minières à investir 24 milliards dans le secteur... agricole. Où est l'uranium, où est le « tatasse » (poivron, produit phare de la région de Diffa). Il y a du bouffement dans l'air, car, dans les milieux informés, l'on parle déjà des billets de mec qui seraient distribués à certaines personnes proches du dossier.

Cette affaire présage déjà, si les Nigériens ne prennent garde, de la grande déception qui les attend quand à l'exploitation du pétrole d'Agadem. Ce même pétrole pour lequel, ils marchent pour solliciter un Tazartché. Car, avant que le robinet de la raffinerie consente à libérer sa première goutte, certaines personnes donnent le ton de ce qui adviendra du pétrole d'Agadem

(D. Anza, Le Témoin)

Lisez et faites lire **Transparence**, le bulletin qui prône la transparence dans les industries extractives

RELANCE DU PROCESSUS DE  
MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE

## Le plan d'actions prioritaires 2008-2010 enfin établi

(Suite de la page 2). Aussi, Mesdames et Messieurs, sans entrer dans le détail de ce plan d'action, nous avons identifié des axes majeurs qui sont : la collecte, le rapprochement et la publication des revenus, le renforcement des capacités, la communication et l'appui au secrétariat permanent, chargé de la mise en œuvre de l'initiative. Nous sommes convaincus que vous trouverez des pistes, des cibles qui s'accordent avec vos stratégies d'intervention pour accompagner le Niger dans cette voie pour une gouvernance accrue et une meilleure transparence dans la gestion de ces ressources.

Nous vous en sommes grés par avance.

Je voudrais également vous informer et saluer l'initiative du secrétariat permanent de l'ITIE Niger qui, nonobstant les moyens actuels mis à sa disposition, a engagé un exercice de collecte et de rapprochement des paiements et revenus issus des industries extractives. Il s'agit, là, de donner une représentation de cette initiative à travers des cas concrets auprès de quelques entreprises extractives.

Enfin pour terminer cette allocution, je voudrais vous réitérer tous les remerciements de nos plus hautes autorités pour les soutiens constants et sans cesse renouvelés, qui ont été apportés à notre pays, dans le cadre de son développement économique et social et que, tous ensemble, nous refusons, au Niger et ailleurs, ce que d'aucuns appellent « la malédiction des ressources minières, pétrolières et gazières » pour permettre à notre pays de continuer son combat contre la pauvreté et donner à toute la population le bonheur de vivre en paix.

Et pour paraphraser M. Jeremy, Lester, ancien chef de délégation de la commission européenne au Niger, lors de l'atelier de lancement de l'Initiative en septembre 2006, je dirai : « Les Nigériens méritent mieux. L'ITIE peut contribuer à nous donner ce dont nous sommes en droit d'attendre : une vie dans la dignité, une vie où la bonne gouvernance nous garantit notre vie et celle des générations futures ».

Je vous remercie.»

## Le Niger, les Chinois et Areva



Le site de la pose de la première pierre de la raffinerie

Selon « La Lettre du Continent » du 30 octobre dernier, Pékin utilise actuellement dans plusieurs pays africains une subtile stratégie de pénétration en leur proposant la construction de raffineries pour la production locale. En contrepartie, les groupes chinois obtiennent l'exploration des futurs gisements pétroliers.

C'est actuellement le cas au Tchad où la China National Petroleum Corp (CNPC), qui a repris à 100% tous les permis du canadien EnCana, se propose de construire une raffinerie de 30.000 barils/jour à N'Djaména-et au Niger, où le président Mamadou Tandja a posé la première pierre d'une raffinerie de 20.000b/j, qui sera construite par la même CNPC. Selon La Lettre du Continent, le cas nigérien est d'autant plus emblématique que le gouvernement n'avait pas renouvelé en 2006 le permis d'Agadem à Exxon parce que la compagnie pétrolière américaine refusait de construire une raffinerie qu'elle a jugée non rentable.

C'est finalement la CNPC qui a réussi à récupérer Agadem (environ 324 millions de barils de réserves) en passant par un cabinet de conseil dénommé Drake et Part. La CNPC aurait négocié un bonus de signature de 300 millions de dollars, dont 180 millions de dollars récupérables sur la production, en s'engageant à payer les 7 millions de dollars d'honoraires pour le consultant. Le coût de la raffinerie serait de l'ordre de 600 millions de dollars, dont 40% pour l'Etat, soit 3,5% d'intérêt par an. L'investissement pour le pipeline Agadem-Zinder serait de 300 à 400 millions de dollars.

Pendant ce temps, croit savoir La Lettre du Continent, Areva est pressée de signer le permis d'exploitation du site uranifère de Imouraren (5.000 tonnes par an d'uranium). Areva a déjà conclu des contrats de construction des centrales nucléaires notamment en Libye, en Chine...Et pour ce faire, elle a besoin de l'uranium nigérien. L'ayant compris, les autorités nigériennes ont légitimement posé leurs conditions. Selon La Lettre du Continent, l'Etat nigérien a demandé 40% du capital de la société contre 33% propo-

sés par Areva, près de 15% du yellow cake, la construction d'une voie ferrée du site jusqu'à Dosso, pour permettre l'évacuation du minerai. Jusqu'ici, le minerai est évacué jusqu'au port de Cotonou par camions. Ce qui pose expose les populations à des risques de radioactivité permanents.

(Source : La Lettre du Continent)

### AVIS AUX LECTEURS

Ce bulletin est le vôtre.  
Vous pouvez contribuer  
à l'enrichir en nous  
envoyant vos articles  
aux adresses suivantes :  
BP : 10468 Niamey Niger  
E-mail :  
pcqvpniger@yahoo.fr

### TRANSPARENCE

**Bulletin d'information  
du ROTAB - PCQVP**  
BP : 10468 Niamey-Niger  
Cell : (00227) 96 47 10 57  
E-mail :  
pcqvpniger@yahoo.fr  
Site Web : rotabniger.org  
**Directeur de Publication**

Ali Idrissa  
**Rédaction &  
Administration**  
Marou Amadou  
Maman Wada  
Albert Chaïbou  
Ousseini Issa  
**Tirage**  
1000 exemplaires  
Nouvelle imprimerie du Niger  
(NIN)